

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/09/2024 - 17295 - 2013 B 00777 - 792 639 098 - ENERGIENCY

17295

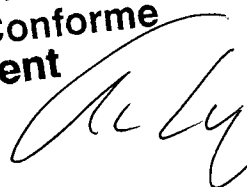
## Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 715 684	1 153 710	1 561 974	1 368 706
Concessions, brevets et droits similaires	3 653	3 653		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	3 623	3 623		
Autres immobilisations corporelles	76 941	61 335	15 606	17 577
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	35 000		35 000	35 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	5 153		5 153	5 153
Prêts				
Autres immobilisations financières	51 621		51 621	48 898
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>2 891 675</b>	<b>1 222 321</b>	<b>1 669 353</b>	<b>1 475 333</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	1 930		1 930	400
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	870 006		870 006	582 192
Autres	479 763		479 763	388 686
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	439 061		439 061	332 970
<b>Charges constatées d'avance</b>	46 956		46 956	9 139
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 837 716</b>		<b>1 837 716</b>	<b>1 313 387</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				7 078
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>4 729 391</b>	<b>1 222 321</b>	<b>3 507 070</b>	<b>2 795 798</b>

# Bilan Passif

		Net Au 31/12/2023	Net Au 31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel	dont versé :	272 048	
		272 048	247 912
Prime d'émission, de fusion, d'apport		317 478	267 448
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale			
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau			-57 927
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		-428 286	-867 827
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>161 240</b>	<b>-410 394</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		482 248	425 445
Autres			
	<b>TOTAL ( I BIS )</b>	<b>482 248</b>	<b>425 445</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 234 848	1 536 349
Emprunts et dettes financières diverses		829 516	14 497
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		109 964	224 490
Dettes fiscales et sociales		489 428	699 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		24 133	166 342
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		175 692	140 067
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 863 581</b>	<b>2 780 747</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )			
	<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>3 507 070</b>	<b>2 795 798</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

**Copie Certifiée  
Conforme**  
e **Président**



# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 3 507 070 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : -428 286 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

### **Activité de l'entreprise :**

*Développement de logiciels d'analyse de la performance énergétique du process industriel*

### **Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :**

*22 avenue Jules Maniez à RENNES (35000)*

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) et arrêté le 18 mars 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation, malgré une situation nette négative. En conséquence, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de l'exploitation pourrait s'avérer non appropriée,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **Méthode des coûts historiques**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## **Immobilisations incorporelles**

### **Frais de développement**

L'activation des frais de développement se réalise au moment du dépôt à chaque clôture d'un code source auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

L'activation de dépenses liées aux frais de développement s'effectue lorsque la société peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement d'un code source en vue de sa mise en service ;
- son intention d'achever un code source du logiciel et de l'utiliser,
- sa capacité à utiliser un code source ;
- la façon dont un code source générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser le code source déposé ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux codes sources au cours de son développement.

Les coûts des immobilisations sont constitués des charges directes de mains-d'œuvre affectées au développement du code source.

Les frais de dépense de développement sont amortis sur la durée d'utilisation du code source par l'entreprise. La durée est déterminée à partir de l'obsolescence technique et commerciale prévisible du code source du logiciel.

### **Changements de durée d'utilisation**

Avant le 30/06/2016, les codes sources avaient une durée d'utilisation d'une seule année en raison de l'obsolescence technique rapide.

Pour les dépenses activées à compter de 2017, en raison des développements des ressources techniques, humaines et financières, la durée de vie des codes sources s'est allongée. La complexité du programme et les avantages économiques futurs imposent d'allonger la durée d'utilisation du code source à 3 ans.

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### **Amortissements**

- Frais de développement achevés : linéaire 1 à 3 ans
- Concessions, brevets, licences : non amorti ou linéaire 3 ans

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

**Amortissements**

- Matériel et outillage : linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : linéaire 3 ans
- Mobilier : linéaire 5 à 7 ans

**Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagements de départ à la retraite**

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2023) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.17%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

**Titres émis donnant accès au capital social****Création d'actions de préférence "ADP 1"**

L'Assemblée Générale du 19 décembre 2019 a décidé de convertir la totalité des 3.638 actions ordinaires dite "Actions A1" de la société et des 233 actions ordinaires dite "Actions A2" en 3.871 Actions De Préférence "ADP 1".

**Bons de Souscription d'Actions (BSA)****BSA antérieurement exercé :**

Le 23 janvier 2017, le Conseil d'Administration a constaté la souscription par la société 50 PARTNERS CAPITAL de 233 actions A2 (d'une valeur nominale de 14 €) résultant de l'exercice d'un "BSA M" et d'un "BSA N" (le BSA M avait été souscrit le 23 mars 2015 pour 50 000 €, et le "BSA N" le 5 novembre 2015 pour 25.000 €).

**BSA "en cours" :**

Le Conseil d'Administration, en date du 23 janvier 2017, a décidé d'émettre 36 BSA pour une valeur unitaire de 23 €. En cas d'exercice de ces BSA, le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 504 €, par l'émission de 36 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 €.

Au 19 décembre 2019, les BSA "en cours" ont été supprimés car ils n'ont pas été utilisés pour l'acquisition de nouvelles actions.

**Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**BSPCE émis sur délégation de l'AGM du 23/03/2015 :

Le Président, sur délégation des pouvoirs de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2015, a décidé le 3 juin 2016 l'attribution de 1.000 BSPCE. Chaque BSPCE donnera à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à 130 euros une (1) action de la société. Ces BSPCE peuvent être exercés au plus tôt le 1er octobre 2018 et au plus tard dans un délai de 5 ans suivant à la date à laquelle ils ont été attribués. Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 14.000 €, par l'émission de 1.000 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 €.

Il est toutefois précisé que l'un des bénéficiaires détenant 300 desdits BSPCE a démissionné de ses fonctions salariées avant que les conditions prévues pour leur exercice aient pu être remplies, de sorte qu'il ne reste à ce jour que 700 BSPCE exerçables sur les 1.000 BSPCE émis le 3 juin 2016.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2021 a prorogé jusqu'au 2 juin 2026 le délai d'exercice desdits BSPCE.

BSPCE 3 :

L'Assemblée du 18 mai 2018 a adopté à l'unanimité d'émettre 400 BSPCE 3 et a attribué ces 400 BSPCE 3.

Chaque BSPCE 3 donnera à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action de la société, à un prix unitaire de 450,20 €, prime d'émission incluse. Ces BSPCE 3 peuvent être exercés au plus tôt le 1er mai 2012 et dans un délai de 10 ans à compter de leur date d'émission, soit le 17 mai 2028 au plus tard.

Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 5.600 €, par l'émission de 400 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 €.

Compte tenu des démissions survenues depuis leur attribution, seuls 218 BSPCE 3 sont à ce jour en cours.

BSPCE 2019 :

L'Assemblée du 19 décembre 2019 a décidé à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre un nombre maximum de 1 000 BSPCE 2019.

Chaque BSPCE 2019 donnera à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action ordinaire de la société, à un prix unitaire dont le montant sera déterminé par le Conseil d'Administration, dans les conditions définies ci-après :

(a) Si une augmentation de capital était réalisée par émission d'actions ordinaires pendant la période de validité de la présente délégation, le prix de l'action nouvelle à émettre sera, pendant une durée de 6 mois à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de ladite augmentation de capital ;

(b) En l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les 6 mois précédant l'attribution des BSPCE 2019, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de 6 mois avant l'attribution des BSPCE 2019 par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le Conseil d'Administration autorisera, établira et arrêtera le prix de souscription d'une action nouvelle à émettre en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires nouvelles à émettre ;

(c) En l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les 6 mois précédent l'attribution des BSPCE 2019, le prix de souscription des actions nouvelles à émettre sera déterminé, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 du Code de Commerce en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sauf décision contraire du Conseil d'Administration dûment motivée.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2019 a décidé d'émettre et d'attribuer 500 BSPCE.

500 BSPCE 2019 sont à ce jour en cours.

**BSPCE 2019-2 :**

L'Assemblée du 17 septembre 2020 a décidé à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'Administration à attribuer 108 BSPCE 2019-2.

Chaque BSPCE 2019-2 donnera à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action ordinaire de la société, à un prix unitaire dont le montant sera déterminé par le Conseil d'Administration, dans les conditions définies ci-après :

(a) Si une augmentation de capital était réalisée par émission d'actions ordinaires pendant la période de validité de la présente délégation, le prix de l'action nouvelle à émettre sera, pendant une durée de 6 mois à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de ladite augmentation de capital ;

(b) En l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les 6 mois précédant l'attribution des BSPCE 2019-2, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de 6 mois avant l'attribution des BSPCE 2019-2 par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le Conseil d'Administration autorisera, établira et arrêtera le prix de souscription d'une action nouvelle à émettre en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires nouvelles à émettre ;

(c) En l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les 6 mois précédant l'attribution des BSPCE 2019-2, le prix de souscription des actions nouvelles à émettre sera déterminé, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article L 225-177 du Code de Commerce en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sauf décision contraire du Conseil d'Administration dûment motivée.

Compte tenu des démissions survenues depuis leur attribution, seuls 36 BSPCE 2019-2 sont à ce jour en cours.

**BSPCE 2019-3 :**

Le conseil d'administration du 18 mars 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2019, a décidé d'émettre 72 BSPCE (« BSPCE 2019-3 »).

Chaque BSPCE 2019-3 donne à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action de la société, à un prix unitaire de 625 euros, prime d'émission incluse. Ces BSPCE 2019-3 peuvent être exercés pendant une période maximale de 10 ans suivant leur souscription (1/3 à compter de la date du 1er anniversaire de leur date d'attribution ; 1/3 à compter de la date du 2ème anniversaire ; 1/3 à compter de la date du 3ème anniversaire).

Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 1.008 euros, par l'émission de 72 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 euros.

Compte tenu des démissions survenues depuis leur attribution, seuls 9 BSPCE 2019-3 sont à ce jour en cours.

**BSPCE 2019-4 :**

Le conseil d'administration du 17 juin 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2019, a décidé d'émettre 72 BSPCE (« BSPCE 2019-4 »).

Chaque BSPCE 2019-4 donne à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action de la société, à un prix unitaire de 625 euros, prime d'émission incluse. Ces BSPCE 2019-4 peuvent être exercés pendant une période maximale de 10 ans suivant leur souscription (1/3 à compter de la date du 1er anniversaire de leur date d'attribution ; 1/3 à compter de la date du 2ème anniversaire ; 1/3 à compter de la date du 3ème anniversaire).

Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 1.008 euros, par l'émission de 72 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 euros.

Compte tenu des démissions survenues depuis leur attribution, seuls 18 BSPCE 2019-4 sont à ce jour en cours.

**BSPCE 2021 :**

Le conseil d'administration du 26 avril 2022, sur délégation de l'Assemblée Générale du 8 avril 2021, a décidé d'émettre 234 BSPCE (« BSPCE 2021 »).

Chaque BSPCE 2021 donne à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action de la société, à un prix unitaire de 216 euros, prime d'émission incluse. Ces BSPCE 2021 peuvent être exercés pendant une période maximale de 10 ans suivant leur souscription (1/3 à compter de la date du 1er anniversaire de leur date d'attribution ; 1/3 à compter de la date du 2ème anniversaire ; 1/3 à compter de la date du 3ème anniversaire).

Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 3.276 euros, par l'émission de 234 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 euros.

Compte tenu des démissions survenues depuis leur attribution, seuls 188 BSPCE 2021 sont à ce jour en cours.

**BSPCE 2022-1 :**

Le conseil d'administration du 26 avril 2022, sur délégation de l'Assemblée Générale du 20 2021, a décidé d'émettre 45 BSPCE (« BSPCE 2022-1 »).

Chaque BSPCE 2022-1 donne à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action de la société, à un prix unitaire de 216 euros, prime d'émission incluse. Ces BSPCE 2022-1 peuvent être exercés pendant une période maximale de 10 ans suivant leur souscription (1/3 à compter de la date du 1er anniversaire de leur date d'attribution ; 1/3 à compte de la date du 2ème anniversaire ; 1/3 à compter de la date du 3ème anniversaire).

Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 630 euros, par l'émission de 45 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 euros.

Ces 45 BSPCE 2022-1 sont en cours aujourd'hui.

**BSPCE 2022-2 :**

Le conseil d'administration du 4 mai 2023, sur délégation de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2021, a décidé d'émettre 153 BSPCE (« BSPCE 2022-2 »).

Chaque BSPCE 2022-1 donne à son titulaire le droit de souscrire, sous réserve du respect des conditions fixées au règlement correspondant, à une (1) action de la société, à un prix unitaire de 216 euros, prime d'émission incluse. Ces BSPCE 2022-2 peuvent être exercés pendant une période maximale de 10 ans suivant leur souscription (1/3 à compter de la date du 1er anniversaire de leur date d'attribution ; 1/3 à compte de la date du 2ème anniversaire ; 1/3 à compter de la date du 3ème anniversaire).

Le capital social pourra être augmenté d'un montant nominal maximum de 2.142 euros, par l'émission de 153 actions ordinaires d'un montant nominal unitaire de 14 euros.

Ces 153 BSPCE 2022-2 sont en cours aujourd'hui.

**Informations sur les dépenses de recherche et de développement**

Les dépenses de recherche et de développement pour l'exercice s'élèvent à 988.294 €.

**Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7.699 € hors taxes.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	25	24
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>24</b>

Commentaire

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	17 708	14.00000	247 912
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	1 724	14.00000	24 136
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	19 432	14.00000	272 048

Commentaire

# Engagements financiers

## ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	340 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	318 265
Engagements de départ en retraite	31 210
Fonds de garantie	156 800
Intérêts restant à courir	44 395
<b>TOTAL</b>	<b>890 670</b>

Commentaires :

Autres engagements : Garantie par l'Etat : 318 265 €

## ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Caution société de cautionnement FEI	340 000
Garantie Fonds Européen d'investissement	64 000
Garantie Fonds National de Garantie Prêt d'Amorçage	78 400
Autres garanties :	300 838
<b>TOTAL</b>	<b>783 238</b>

Commentaires :

Détail des autres garanties :

Garantie Fonds Régional de Co-Garantie Bretagne : 14 400 €

Garantie de l'Etat : 286 438 €

## Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	914 265	914 265	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>	<b>914 265</b>	<b>914 265</b>	

## Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
<b>TOTAL</b>	

Commentaire

# Liste des filiales et participations

	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Filiales	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
	-----	-----	-----	-----	-----

	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Participations	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
839912847 SAS ATL-EN-TIC	175 000	20.00	35 000		500 730
22 avenue Jules Maniez	-----	-----	-----	-----	-----
35000 RENNES	34 323		35 000		-5 272

# Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement		2 286 666		824 128
Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 653		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 290 319</b>		<b>824 128</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		3 623		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		6 479		
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier		57 905		12 557
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>68 008</b>		<b>12 557</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		35 000		
Autres titres immobilisés		5 153		
Prêts et autres immobilisations financières		48 898		5 700
	<b>TOTAL</b>	<b>89 050</b>		<b>5 700</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 447 376</b>		<b>842 385</b>
Cadre B		Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement				
		395 110	2 715 684	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
			3 653	
	<b>TOTAL</b>	<b>395 110</b>	<b>2 719 337</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
			3 623	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
			6 479	
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
			70 462	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>		<b>80 565</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
			35 000	
Autres titres immobilisés				
			5 153	
Prêts et autres immobilisations financières				
	2 976		51 621	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 976</b>	<b>91 774</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 976</b>	<b>2 891 675</b>	

# Etat des amortissements

## Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement et développement		917 960	630 861	395 110	1 153 710
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 653			3 653
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>921 612</b>	<b>630 861</b>	<b>395 110</b>	<b>1 157 363</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		3 623			3 623
Installations générales, agencements et aménagements divers		3 599	756		4 355
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		43 209	13 771		56 980
Emballages récupérables et divers					
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>50 431</b>	<b>14 528</b>		<b>64 959</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>972 043</b>	<b>645 388</b>	<b>395 110</b>	<b>1 222 321</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	Mode Amort. fiscal dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et dvp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
	<b>TOTAL</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
	<b>TOTAL</b>					
Frais d'acqui. de titres de particip.						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			
	<b>Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>	<b>Montant net au début de l'exercice</b>	<b>Augment.</b>	<b>Dotations exercice aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'exercice</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler		7 078	-7 078			
Primes de remboursement des obligations						

Commentaires : néant

# Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>					
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	51 621		51 621
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	870 006	870 006	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 735	48 735	
Impôts sur les bénéfices	296 488	296 488	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 578	18 578	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	184	184	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	114 778	114 778	
Charges constatées d'avance	46 956	46 956	
<b>TOTAL</b>	<b>1 448 347</b>	<b>1 396 725</b>	<b>51 621</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	1 234 848	427 036	728 162	79 650
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	5 277			5 277
Fournisseurs et comptes rattachés	109 964	109 964		
Personnel et comptes rattachés	146 150	146 150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250 458	250 458		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	82 095	82 095		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 726	10 726		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	824 239	824 239		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	24 133	24 133		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	175 692	175 692		
<b>TOTAL</b>	<b>2 863 581</b>	<b>2 050 492</b>	<b>728 162</b>	<b>84 927</b>
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	229 650			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	534 584			
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>	330			

# Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	410 607.00	167 081.04
Autres créances	158 417.23	128 594.00
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>569 024.23</b>	<b>295 675.04</b>

## Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Créances rattachées à des participations</b>		
<b>Autres titres immobilisés</b>		
<b>Prêts</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	410 607.00	167 081.04
41810000 Clients prod. non enc. fact.	410 607.00	167 081.04
<b>Autres créances</b>	158 417.23	128 594.00
43870000 Produits à recevoir - URSSAF	48 735.23	
46871000 PAR Subvention PIAVE	43 094.00	9 388.00
46872000 PAR Subvention LEARN-IA (Feder/région Bretagne)	66 588.00	
46873000 PAR Subvention I-NOV		119 206.00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>569 024.23</b>	<b>295 675.04</b>

# Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 432.94	
Emprunts et dettes financières diverses	23 909.37	286.48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 780.00	46 896.00
Dettes fiscales et sociales	205 169.01	220 336.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>275 291.32</b>	<b>267 518.48</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	3 432.94	
16884000 Intérêts courus sur emprunts	3 432.94	
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	23 909.37	286.48
45580000 Interêt de compte courant de l'exercice	23 909.37	286.48
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	42 780.00	46 896.00
40810000 Fournisseurs - factures non parvenues	42 780.00	46 896.00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	205 169.01	220 336.00
42820000 Provisions sur congés payés	61 149.52	52 812.01
42860100 Personnel - Primes à payer	85 000.00	99 100.00
43820000 Charges sociales sur congés à payer	23 181.61	22 848.99
43860100 Autr.charg.social.primes à payer	32 223.00	42 875.00
44860000 Charges à payer	1 607.00	2 700.00
44862000 Taxe apprentissage	1 212.66	
44863000 Formation continue	795.22	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>275 291.32</b>	<b>267 518.48</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	175 692	140 067
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>175 692</b>	<b>140 067</b>

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	46 956	9 139
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>46 956</b>	<b>9 139</b>

# Frais de recherche appliquée et de développement

(Article R. 123-195 et R. 123-196 du Code de Commerce)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
<b>Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :</b>				
N'entrant pas dans le cadre de commande client			824 128	824 128
Entreprises en fonction de clients potentiels				
<b>Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique :</b>				
Etat et collectivités publiques de France				
Autres clients France				
Clients étrangers				
	<b>TOTAL</b>		<b>824 128</b>	<b>824 128</b>
<b>Autres dépenses de recherche et développement :</b>				
Cotisations parafiscales				
Subventions versées				
Acquisitions de résultats de recherche				
	<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>824 128</b>	<b>824 128</b>
<i>Dont inscrit au compte 203 du bilan</i>		824 128		

# Amortissements des frais de recherche et de développement

(Article R. 123-195 et R. 123-196 du Code de Commerce)

Frais de recherche et développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Coût de développement	2 715 684	1 153 710	1 561 973	33.00
<b>Total</b>	<b>2 715 684</b>	<b>1 153 710</b>	<b>1 561 973</b>	

**Société ENERGIENCY**  
Société Anonyme au capital de 272.048 euros  
Siège social : 22 Avenue Jules Maniez  
35000 RENNES  
792 639 098 RCS RENNES

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE MIXTE  
EN DATE DU 7 MAI 2024**

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023*

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	- 428.285,90 euros
Imputation sur le compte prime d'émission Le compte prime d'émission étant ainsi soldé ;	317.478,23 euros
Le solde, sur le compte report à nouveau	110.807,67 euros

Ce dernier devenant ainsi débiteur de 110.807,67 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 161.240,33 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Nombre de voix pour : 15 129

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix s'abstenant : 4 403

En conséquence, cette résolution est adoptée.

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Président Directeur Général**

